

INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

AGE DE L'ENFANT :

ADRESSE :

.....

.....

TELEPHONE :/.....

MAIL :/.....

TAILLE SHORT / TSHIRT :

TARIFS

- | | | | |
|---------|------------------|------------------|-----------------|
| - 249 € | pour les 3-5 ans | 1h de cours | BABY |
| - 289 € | de 6 à 14 ans | 1h30 de cours | LOISIR |
| - 289 € | selon niveau | 1h30 de cours | EXPERT |
| - 95 € | selon niveau | carte 10 séances | TREVE HIVERNALE |

- 10% pour un enfant de la même fratrie
- **Règlement en 3 fois** par chèque bancaire (joindre tous les chèques à l'inscription)
- Encaissement en 3 fois : début octobre, début novembre, début décembre
- Si votre enfant ne participe plus aux cours, quelle que soit la raison, aucun remboursement, même partiel, ne pourra être demandé.

GROUPES et HORAIRES

Les samedis :

9h30 à 10h30 – 3/5 ans

10h30 à 12h00 – 6/14 ans

14h00 à 15h30 – selon niveau du 5/12 au 25/02, 10 séances (trêve hivernale)

Les dimanches :

10h30 à 12h00 - primaire

A REMETTRE

- La fiche d'inscription dûment complétée
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du football

Fait à Sélestat, le

Signature du représentant légal

Lu et approuvé



ECOLE DE FOOT5

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné (e)

Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____

Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Agissant en qualité de : Parent Autre à préciser : _____

De l'enfant :

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

- autorise expressément mon enfant à participer à l'activité FOOT5 dans la salle L'Étincelle
- m'engage à fournir au plus tard le 1^{er} jour de l'école ou du stage un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'escalade datant de moins de 3 mois
- autorise les personnels de la salle de l'Étincelle à prendre en cas d'urgence les mesures nécessaires concernant la santé de l'enfant, voire à le transporter dans un véhicule personnel en cas d'urgence médicale.
- autorise l'Étincelle à utiliser des images photos et vidéos de mon enfant à des fins de communication, sans compensation, dans la limite de 1 an

A noter : 1. que l'Étincelle est couverte par le biais d'une assurance responsabilité civile agissant en cas de faute du fait de l'organisation de l'évènement uniquement. Tout autre accident ou incident doit être couvert par l'assurance personnelle du participant. Nous vous encourageons à vérifier que votre enfant est assuré de manière satisfaisante.

2. Le jeune n'est plus sous la responsabilité de l'Étincelle dès lors que les cours sont terminés.

Personne (s) à contacter en cas d'urgence :

Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____

A : _____ Le : ____/____/____

Nom, Signature et mention lu et approuvé:

